

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 486-CX-2311

concernant un avis à la rectrice relatif au projet de budget révisé au 31 octobre 2024 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2024-2025

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 25 novembre 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 99.8 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la rectrice à titre de présidente du comité du budget;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la rectrice, afin que le budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2024-2025 soit déposé au conseil d'administration pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale